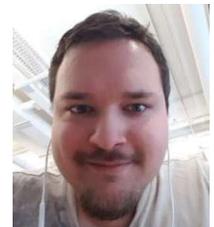




PHOTOS



Nom d'équipe : Bûcherons			
<p>Pour le 1^{er} mai : minimum 10 noms et 10 photos. Pour le 15 juin : documents finaux. Après cette date, amende 100 \$ et suspension du gérant (1 match). Les documents doivent être identiques. Exemple : Sur le contrat le # 1 est Monsieur X vous aurez donc à la photo # 1 Monsieur X. Entre le 1^{er} mai et le 15 juin il n'est pas nécessaire d'envoyer des mises à jour. Tout joueur qui aura joué 1 match devra être sur le contrat. Il ne pourra pas être retiré même si le joueur décide de ne plus jouer. Vous devez envoyer le document par courriel : liguevoyageurs@outlook.com</p>			
			
1 Bertrand Robitaille-Grou	2 Mathieu Dépelteau	3 Alexandre Meunier-Sirois	4 Philippe Robitaille-Grou
			
5 Jonathan Breton	6 David Lacoste	7 Nicolas Lemay	8 Eric Bouchard
			
9 Jonathan Lévesque Michaud	10 Alain Malette	11 Arno Neveu	12
			
13	14	15	16
			
17	18	19	20